POSITION DE LA FDCMPP

sur le Troisième plan Autisme

Représentant les équipes pluridisciplinaires des CMPP qui apportent des réponses de proximité dans le champ du soin, de la santé mentale, de la pédagogie, de l’éducation et de l'accompagnement à plusieurs centaines de milliers d'enfants et à leurs familles quels que soient leurs troubles, difficultés ou handicaps, la FDCMPP regrette vivement que l'annonce de ce plan autisme se soit accompagné de la part de la ministre de propos ne faisant qu’alimenter ce que certains n’hésitent pas à intituler "la bataille de l'autisme".

L'autisme reste un trouble trop complexe et d'expressions trop diverses pour faire l'objet de prises de position réductrices et polémiques qui n’ont pour conséquences que de retarder l'amélioration des réponses sur le terrain, d’accroitre le désarroi des familles et de disqualifier le travail réalisé par les professionnels.

**Pour la FDCMPP**

Il n'est pas du rôle de l'Etat de prendre parti dans des débats scientifiques sur la nature d'un trouble, l'évaluation de ses modalités de soins ou d'accompagnement. Il doit, par contre, garantir que ce débat se tienne en toute sérénité, en dehors des présupposés idéologiques et à l’abri des pressions des lobbys.

Ainsi, l’élaboration de recommandations de "bonnes pratiques" se doit de prendre en compte la pluralité des abords et des expériences du terrain de tous les professionnels.

Il en va de même pour la recherche où l'Etat doit également rester garant du développement de recherches réellement plurielles, intégrant les apports médicaux, pédopsychiatriques, biologiques, génétiques ou neuroscientifiques mais aussi psychologiques, psychanalytiques, pédagogiques ou issus des sciences humaines…

Enfin les pouvoirs publics se doivent de mettre à la disposition des familles et des professionnels les moyens indispensables à l’accès de tous à des prises en charge de qualité. Or, les moyens dégagés par le 3ème plan autisme s’avèrent dérisoires en ce qui concerne le médico- social, nuls quant aux dispositifs de soins du secteur public de pédopsychiatrie et de l’Education Nationale.

Le clivage entre parents et professionnels, entre acteurs des champs sanitaire, médico-social et de l'éducation est des plus préjudiciable. Celui-ci a malheureusement encore été aggravé par les déclarations ministérielles accompagnant le troisième plan.

Contrairement à ces déclarations, il n'existe pas de « méthode psychanalytique » appliquée au traitement de l'autisme qu'il faudrait opposer à d'autres approches, mais des références à des modèles de compréhension psychopathologique du développement psychique, nullement exclusif d'autres approches, et soutenant un travail de qualité d'équipes respectueuses des choix des parents.

Cette liberté de choix des parents quant aux praticiens et aux projets mis en œuvre pour leur enfant, après une information impartiale et détaillée et, réciproquement, la liberté de prescription pour les professionnels, liberté exercée en concertation avec les parents sont des fondements de la déontologie médicale (art 5 et 8 du code de déontologie dont le respect doit être garanti).

La nécessité de réponses individualisées et accessibles pour chaque enfant, réponses basées sur des approches articulant une prise en charge éducative, des soins, un accompagnement des familles et une pédagogie adaptée, est une évidence que la HAS elle-même préconise (recommandations HAS chapitre 4 page 22).

Dans cet esprit, fort de l'engagement de ses professionnels auprès des enfants et de leur famille, de la pluridisciplinarité de leurs équipes et de leur capacité à développer des approches multidimensionnelles, à travailler en réseau, à innover et créer, la FDCMPP entend contribuer efficacement à l'amélioration des réponses apportées sur le terrain en lien étroit avec ses partenaires du service public de pédopsychiatrie et des hôpitaux de jour associatifs, du médico-social et de l’éducation nationale.

C'est à ces conditions que nous pourrons nous inscrire dans un plan réellement au service des personnes autistes et de leurs proches afin qu'ils trouvent, comme chacun, leur place dans notre société.

Position adoptée lors de l’Assemblée Générale de la FDCMPP qui s’est tenue le 21 juin 2013 à Paris.